

SUPPLEMENT DE FIXATION DU PRIX N 1 DATE DU 11 MARS 2004
(SE RAPPORTANT AU PROSPECTUS SIMPLIFIE PREALABLE ET AU SUPPLEMENT DE PROSPECTUS
DATES DU 13 JUIN ET DU 18 JUIN 2003, RESPECTIVEMENT)



Bell Canada
450 000 000 \$
Debentures MTN (NON GARANTIES)

MODALITÉS DE L'ÉMISSION

Designation :	Debentures a 6,10 %, serie M-17, echeant le 16 mars 2035	Remboursement par anticipation :	Voir la rubrique « Remboursement par anticipation » a la page 2.
Capital :	450 000 000 \$	Taux d'interet :	6,10 % par annee
Date d'emission :	Le 16 mars 2004	Dates de versement des interets :	Les 16 mars et 16 septembre
Date d'echeance :	Le 16 mars 2035	Premiere date de versement des interets :	Le 16 septembre 2004
Prix d'offre :	99,572 %	Forme de debenture :	Debenture globale, inscrite en compte seulement, immatriculee au nom de CDS & Co.
Commission des placeurs pour compte :	0,50%	Numero ISIN :	CA 07813Z AT-18
Produit net revenant a Bell Canada :	445 824 000 \$		

PLACEURS POUR COMPTE

Merrill Lynch Canada Inc.	BMO Nesbitt Burns Inc.	Marches mondiaux CIBC Inc.	Casgrain & Compagnie Limitee	Valeurs mobilieres Desjardins Inc.
Financiere Banque Nationale Inc.	RBC Dominion valeurs mobilieres Inc.	Scotia Capitaux Inc.	Valeurs mobilieres TD Inc.	

REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION

Bell Canada aura le droit, a son gre, de rembourser par anticipation les Debentures a 6,10 %, serie M-17, echeant le 16 mars 2035 (les *Debentures serie M-17*), en totalite en tout temps ou en partie de temps a autre, en donnant un preavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours aux porteurs de celles-ci, soit au *prix d'apres le rendement des obligations du Canada* (defini dans les presentes), soit au pair, selon le plus eleve des deux, plus dans chaque cas les interets courus et impayes jusqu'a la date fixee pour le remboursement par anticipation, mais a l'exclusion de celle-ci. Le *prix d'apres le rendement des obligations du Canada* designe un prix correspondant au prix des Debentures serie M-17 calcule le jour de banque precedant le jour ou le remboursement par anticipation est autorise par Bell Canada afin de produire un rendement, a compter de la date fixee pour le remboursement par anticipation jusqu'a la date d'echeance des Debentures serie M-17 a rembourser, egal au *taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada* plus 0,28 %. Le *taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada* designe le rendement a compter de la date fixee pour le remboursement par anticipation jusqu'a la date d'echeance des Debentures serie M-17 a rembourser, compose semestriellement, que rapporterait une emission d'obligations du gouvernement du Canada non remboursables par anticipation sur la duree a courir jusqu'a la date d'echeance des Debentures serie M-17 devant etre remboursees par anticipation. Le *taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada*, dans le cas d'un remboursement par anticipation des Debentures serie M-17, sera la moyenne des rendements fournis par deux courtiers en valeurs mobilieres canadiens inscrits, choisis par la Compagnie Trust CIBC Mellon, a titre de fiduciaire aux termes de l'acte de fiducie intervenu entre Bell Canada et la Compagnie Trust CIBC Mellon en date du 28 novembre 1997, en sa version modifiee, et approuves par Bell Canada. Dans le cas d'un remboursement par anticipation partiel, les Debentures serie M-17 seront remboursees au prorata.

EMPLOI DU PRODUIT

Bell Canada affectera le produit tire de l'emission des Debentures serie M-17 au remboursement de dettes arrivant a echeance et aux besoins generaux de la societe.

FAITS RÉCENTS

Sommaire des résultats du quatrième trimestre de 2003

Bell Canada a declare des produits de 4,3 milliards de dollars au quatrieme trimestre de 2003, en hausse de 12 % par rapport a l'annee precedente principalement en raison du regroupement de Aliant Inc. (*Aliant*) et de la societe en commandite Bell ExpressVu (*ExpressVu*) entre en vigueur le 1 janvier 2003. Toutefois, si on rajuste les produits de Bell Canada pour le quatrieme trimestre de 2002 de maniere a inclure les produits d'Aliant et de Bell ExpressVu, les produits de Bell Canada auraient chute de 3,8 % dans le quatrieme trimestre de 2003 par rapport a l'annee precedente, refletant la vente des activites annuaires en novembre 2002, qui a genere des produits de 91 millions de dollars au quatrieme trimestre de 2002, et une baisse de 78 millions de dollars pour les activites poursuivies de Bell Canada. La baisse des produits subie par les activites poursuivies de Bell Canada au cours du quatrieme trimestre de 2003 decoulait de la faiblesse continue du marche et des pressions concurrentielles exercees sur les unites d'affaires des grandes entreprises et de gros. Elle est aussi attribuable a la poursuite plus methodique de notre objectif, qui consiste a conclure des contrats generant des marges plus elevees. Il en est resulte une baisse des produits d'exploitation decoulant des services interurbains, des donnees et d'equipements terminaux ainsi que des autres produits d'exploitation de ces unites. La diminution des produits d'exploitation des unites d'affaires des grandes entreprises et de gros ont plus que neutralise la croissance des produits d'exploitation de l'unité consommateurs de Bell Canada, plus particulierement pour les services sans fil, d'Internet haute vitesse et de radiodiffusion directe par satellite.

Le benefice net de Bell Canada attribuable aux actions ordinaires s'est eleve a 670 millions de dollars au quatrieme trimestre de 2003, par rapport a 1,4 milliard de dollars pour l'annee precedente. La chute du benefice decoule essentiellement du gain tire de la vente des activites annuaires en novembre 2002.

Bell Canada fera l'acquisition totale de Bell West

Le 2 fevrier 2004, Bell Canada a confirme qu'elle acquerra 100 % de Bell West Inc. d'ici aoCt 2004. Manitoba Telecom Services Inc. (*MTS*) a annonce qu'elle a formellement exerce son option de vendre a Bell Canada les 40 % qu'elle detient dans Bell West. La somme a payer pour la participation de MTS, estimee a 645 millions de dollars, devra etre versee en especes au plus tard le 3 aoCt 2004. Bell Canada a l'intention de maintenir sa participation d'environ 22 % dans MTS ainsi que ses ententes d'exploitation avec l'entreprise.

Migration vers les communications à protocole Internet

Le 17 decembre 2003, Bell Canada a dévoile sa strategie pour devenir un leader mondial des communications IP (protocole Internet). Bell Canada s'est fixe comme objectif global de migrer la totalite de son trafic vers un reseau federateur IP national d'ici trois ans et de procurer a 90 % de ses clients l'acces a une gamme complete de services IP a valeur ajoutee. Les communications IP apporteront une valeur accrue aux clients de Bell Canada grace a un approvisionnement simplifie, a un libre-service plus etendu et a de nouvelles fonctions. Elles representent egalement pour l'entreprise d'excellentes occasions de reduire les coCts dans l'avenir.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants, qui ne sont pas expressement mentionnes dans le prospectus simplifie prealable de Bell Canada date du 13 juin 2003 (le *prospectus*) et qui ont ete deposes par Bell Canada aupres des diverses autorites en valeurs mobilieres au Canada, sont expressement integres par renvoi au prospectus et en font partie integrante :

- a) les etats financiers consolides intermediaires non verifies de Bell Canada pour les periodes terminees les 30 juin 2003 et 30 septembre 2003, respectivement;
- b) les analyses par la direction de la situation financiere et des resultats d'exploitation des deuxieme et troisieme trimestres de 2003 datees du 29 juillet 2003 et du 28 octobre 2003, respectivement;
- c) les dispositions refuges concernant les declarations prospectives de Bell Canada datees du 10 mars 2004.